21e ANNEE — NUMÉRO 140 FRIBOURG : GRAND'RUE, 13 VENDREDI 19 JUIN 1891

LA LIBERTÉ

Macti animo estote Dilecti Filii et viriliter agite in Deo fidentes, cujus causæ servitis hujus apostolicæ cathedræ doctrinis innixi.
(Bref de Pie IX à la LIBERTÉ.)
La Presse est une Œuvre pie, d'une utilité souveraine. (PIE IX.)

C. I. X. M. V. X

Libenter etiam perspeximus vobis in eo ministerio quo fungimini propositum esse firmiter monitis adhærere quæ ab hac Sancta Sede catholicis scriptoribus sunt tradita.
(Bref de Léon XIII à la LIBERTÉ.)

ABONNEMENTS

	SUISSE	ÉTRANGER
Un an	12 fr.	25 fr.
Six mois . . .	6 » 50	13 »
Trois mois . .	4 »	7 »

DERNIÈRES DÉPÊCHES

Paris, *18 juin.*

Les quatre condamnés dans l'affaire de la mélinite ont fait appel de leur jugement.

Paris, 18 juin.

Un grave accident est arrivé hier à la Villette. L'aéronante Lachambre est tombé d'une hauteur *de vingt mètres, ensuite* d'une fausse manœuvre au moment où le ballon s'enlevait. M. Lachambre a été gravement blessé. Le ballon est parti avec deux voyageurs ignorant la manœuvre. On est sans nouvelles de ces voyageurs et l'on manifeste de vives *inquiétudes sur leur sort.*

Londres, 18 juin.

Le *Standard* publie une dépêche de Berlin disant que le gouvernement allemand a envoyé sur les côtes de Chine une canonnière, avec mission de protéger les intérêts européens et les missions allemandes.

Londres, 18 juin.

Le *Times* publie une dépêche de Constantinople parlant de l'incident de Bethléem. Il y est dit que le sultan aurait déclaré à l'ambassadeur de France, M. de Montebello, que satisfaction lui serait donnée.

L'ambassadeur de Russie aurait demandé au sultan une audience qu'il n'aurait pas encore obtenue.

Genève, 17 juin.

Dans sa séance de cette après-midi, le Grand Conseil s'est occupé de l'étonnante lettre de l'anarchiste italien Mari, expulsé de Genève, demandant la mise en accusation du conseil d'Etat.

Sur les propositions de sa Commission des pétitions, le Grand Conseil a décidé de passer à l'ordre du jour.

Berne, 18 juin.

L'assemblée fédérale s'est réunie ce matin à 8 heures sous la présidence de M. Lachenal pour l'élection d'un juge et de deux suppléants au Tribunal fédéral.

Après l'appel nominal des deux Conseils, on procède au scrutin d'abord pour l'élection du juge fédéral.

1e Bulletins distribués 173. Rentrés 168. Blancs 2. Nul 1. Valables 165. Majorité absolue 83.

Est élu : M. **Clausen,** du Valais, par 129 voix.

Obtiennent des suffrages : MM. Roth (Berne), 23 ; Zemp (Lucerne), 4 ; de Chastonay (Valais), 3 ; Cornaz (Neuchâtel), 2 ; Dr Lutz (Saint-Gall), Keel (Saint-Gall) et Schmid (Grisons), 1.

2e Election d'un suppléant en remplacement de M. Arnold.

Bulletins rentrés 171. Voix nulles 30, provenant de ce que 30 bulletins portent le nom de M. le Dr Schmid, sans autre désignation. Il y a deux docteurs Schmid au Conseil national.

Donc bulletins valables 140. Majorité absolue 71.

Est élu suppléant au Tribunal fédéral : M. **Brenner** (Bâle) par 74 voix.

Obtiennent des suffrages : MM. Schmid, d'Uri, 35 ; Speiser, 15 ; Muheim 3 ; Hildebrand 3 ; Zemp, 2 ; Dr Brüstlein, 2, etc.

3e Election d'un second suppléant au Tribunal fédéral.

Bulletins distribués : 169. Valables : 160. Majorité absolue : 81.

Est élu : M. Dr **Schmid,** d'Uri, par 109 voix.

Obtiennent des suffrages : MM. Muheim, 43 ; Gobat, 7 ; Schmid, des Grisons, 6 ; Hildebrand, 6 ; Speiser, 5 ; Zemp, 3, etc.

Des contestations s'élèvent dans les couloirs sur la manière dont a été éliminé M. Schmid au premier scrutin.

Les deux suppléants élus prêtent immédiatement le serment constitutionnel.

Sur la proposition de M. le président, on décide que M. Clausen sera assermenté par le Tribunal fédéral.

L'assemblée fédérale aborde ensuite le recours en grâce de Jean Kolp, chef de gare à Lichtensteig, condamné à huit jours de prison pour atteinte portée à la sécurité des chemins de fer.

La Commission propose, par l'organe de MM. *Brenner* (Bâle) et *Chausson-Loup* (Vaud) de refuser la grâce.

M. *Python* (Fribourg) propose de convertir la prison en une amende de 30 fr., vu le mauvais état de santé du condamné attesté par les certificats des médecins.

La proposition de la Commission prévaut par 61 voix contre 53.

Berne, 18 juin.

Le Conseil national a procédé ce matin à *la votation définitive sur le siège du Musée* national.

Zurich est choisi par 74 voix contre 53.

Berne, 18 juin.

Le restaurateur de la gare de Berne, M. Weber, est mort des suites de l'accident dont il a été récemment victime.

Berne, 18 juin.

Le conseil des Etats, après avoir achevé la discussion du projet concernant le Central, a procédé à la votation.

Dans un premier scrutin, la proposition *de M. Soldati l'a emporté sur la proposition* de la majorité de la Commission, par 28 voix contre 13.

Au scrutin définitif, la proposition de M. Soldati s'est trouvée en présence de la proposition de la minorité de la Commission, tendant au rejet de tout le projet.

Cette seconde votation a eu lieu à l'appel nominal.

21 voix se prononcent pour la proposition de M. Soldati.

21 voix, pour le rejet du projet.

M. le président Göttisheim départage les voix en faveur de la proposition Soldati.

Grande sensation, car la proposition de M. Soldati tend au rachat de tout le réseau du Central.

En outre l'assemblée a rejeté définitivement la revision de la loi sur la comptabi-

(Voir la suite à la 4me page.)

CONFÉDÉRATION

Une visite à Mœnchenstein

(De notre correspondant spécial)

Mœnchenstein, 17 juin.

De Bâle à Mœnchenstein. — Phénomènes de la curiosité. — Travaux de sauvetage. — Les cadavres sous l'eau. — Premières funérailles des victimes. — Effectif officiel du train noyé.

L'existence d'un reporter est essentiellement voyageuse et vagabonde. Il s'en va à la poursuite des événements tristes ou joyeux ; il guette les fêtes nationales, les manifestations religieuses, politiques ou patriotiques. Toute fête est pour lui une corvée, tout malheur public un deuil deux fois pénible.

Ce matin donc, sans attendre la fin de la séance des Chambres fédérales, je faisais vapeur pour Bâle. Trois heures de chemin de fer par le train-express.

Arrivé dans cette cité cosmopolite, où néanmoins un peuple de patriotes garde avec un soin jaloux la clef de notre frontière, je vois immédiatement à quel guichet de la gare je dois prendre mon billet pour Mœnchenstein. Je remarque, en effet, auprès de deux loges une foule entassée hap*pant à la hâte les billets que délivrent deux* employés fort affairés. Je prends rang dans ces longues files désespérantes et ce n'est pas sans peine qu'enfin j'aboutis au guichet. Un billet pour Mœnchenstein... Pour Mœnchenstein ! s'écrie le distributeur ; mais nous n'en donnons point ; cela nous est défendu. Effarement de votre serviteur... Voulez-vous peut-être un billet pour Dornach ? C'est une station plus loin... Soulagement. Allons pour Dornach !

Voici l'explication de ce fait étrange. Devant les masses qui prenaient d'assaut les trains pour le théâtre de la catastrophe, l'administration des chemins de fer a imaginé un moyen de ralentir ce zèle. Elle ne livre plus de billets sur la ligne Bâle-Delémont que pour les voyageurs qui vont au-delà de Mœnchenstein. Mais comme tous les voyageurs sont obligés de descendre près du viaduc de Mœnchenstein pour le transbordement, les visiteurs de la catastrophe n'ont qu'à faire halte et en même temps la Compagnie empoche un petit bénéfice. Car vous vous imaginez bien, n'est ce pas, que la finance supplémentaire pour Dornach n'arrête pas énormément de curieux. *Il n'y a qu'à passer en revue,* pour s'en convaincre, la file respectable de wagons qu'emmène chaque train dans cette direction.

Le convoi où je suis monté ne comptait pas moins de onze voitures, remplies jusque dans les couloirs. Et c'était le train de 2 h. 15, la même heure fatale qui vit, dimanche dernier, partir le joyeux convoi qui allait à la mort.

Malgré l'encombrement des wagons, il y a peu d'animation. On cause à voix basse. *Seule la crécelle d'une petite bourgeoise* d'au-delà du Jura jette dans le calme général quelques tons criards et vulgaires. J'entends un de mes voisins, un jeune homme qui a une légère contusion au front, dire à son compagnon : voilà la place où j'étais assis ; quelle secousse nous avons eue ! J'en ai encore le frisson, et il continue plus bas, la voix rendue plus sourde par l'émotion.

Nous traversons une plaine très cultivée, sillonnée de belles routes qui sont pourvues de luxuriants ombrages. C'est un défilé interminable de piétons, de fiacres, d'omnibus. Ce train observe une sage lenteur. A mesure que nous approchons, je me sens saisi d'une impression indéfinissable ; et c'est autour de moi la même anxiété. On a l'âme oppressée par le sentiment du voisinage de la mort ; on respire avec peine dans l'air ambiant de la catastrophe.

Arrivés ! Mais on ne voit encore que la foule et toujours la foule, débouchant de tous les côtés. Les passages sont obstrués. Enfin me voici sur le pont de fer destiné aux voitures et piétons, parallèle au viaduc effondré. A une cinquantaine de mètres, à portée directe des spectacteurs entassés sur le pont, la Birse forme une sorte de barrage ; son cours est en quelque sorte suspendu par les débris du train noyé et les fers démantelés du viaduc. Puis ces flots se précipitent, comme si l'obstacle improvisé avait déchaîné leur furie. Tout un monde d'ouvriers et de pontonniers travaillent à mobiliser ces décombres ; des poulies et des treuils puissants sont installés sur les culées en maçonnerie.

Mais sur le pont où nous sommes, les soldats interdisent le stationnement. Cela se *comprend.* D'autre *part,* tous les abords de la Birse sont occupés par une multitude qui a pris ses positions dès le matin. Il y a là bien de vingt à trente mille personnes. Quant à l'accès immédiat du théâtre de la catastrophe, il est gardé par des fonctionnaires armés. Passage interdit. Je m'adresse à un agent de police de Bâle, en lui demandant si les représentants de la presse n'ont pas un laissez-passer. — Quel journal représentez-vous ? — La *Liberté* de Fribourg. — Il sourit et s'enquiert si j'ai sur moi une preuve de ma qualité de correspondant. Je la lui fournis immédiatement, et bientôt il m'apporte une « carte d'entrée pour le lieu du sinistre » *(Eintrittskarte zur Unglückstætte).* Muni de ce précieux papier rose, je vois toutes les barrières s'abaisser et les baïonnettes s'incliner.

Me voilà donc au bord de la Birse, en pleins débris du viaduc, dont je palpe les fers tordus et brisés. Comment ses barres énormes ont-elles pu céder et prendre de telles façons de papier mâché ? Comment ces plaques épaisses ont-elles pu se replier et se déchirer ? C'est là l'étonnement des profanes et le désespoir des ingénieurs.

Trente ouvriers des ateliers ferrugineux de Bienne ont été appelés aujourd'hui. C'est ce matin aussi qu'ont été installés les treuils et les crics qu'on a fait venir d'Olten et de Bienne. Avec les chaines de fer on soulève les charpentes de fonte, afin de dégager les locomotives et les wagons enserrés dans un fouillis inextricable de fer.

J'ai devant mes yeux tout le lugubre tableau. Le lit profond de la Birse est coupé dans sa largeur presque entière par l'accumulation des débris, qui lui font, comme je l'ai dit, une sorte de barrage. Ses eaux vertes ont une opacité qui ne permet guère de sonder l'affreux cimetière sur lequel elles passent. En embrassant ce triste spectacle du côté de la ville de Mœnchenstein, qu'on aperçoit à quelques cents mètres de là dans un gracieux nid de feuillage et de verdure, je vois, à droite, la première locomotive couchée les roues en l'air, la cheminée en bas, tout près du talus, sur lequel elle est un peu adossée ; elle est tombée de la culée qu'elle avait déjà franchie et c'est pourquoi elle a à peine effleuré le lit de la Birse. Puis vient la seconde locomotive, en pleine rivière ; elle a gardé sa position naturelle ; ses roues plongent dans les eaux, *mais le* corps entier de la machine se dégage au dessus du niveau liquide. Elle s'est étendue comme sur un coussinet ; je comprends maintenant que le mécanicien et le chauffeur de cette seconde locomotive aient eu la vie sauve.

Enfin, voici le wagon qui concentre sur lui toute l'attente, toute l'angoisse, tous les efforts. Il est là, enserré dans les treillis brisés du viaduc, les roues en l'air. C'est tout ce qu'on en voit, les roues. Le reste est entièrement *sous l'eau, contenant et* contenu. Le contenant, ce sont des parois écrasées, dont les planches et les toles s'échappent par morceaux. Le contenu... c'est 70 à 80 cadavres, qui ne doivent plus former qu'une bouillie informe.

Il s'agit de résoudre une grosse difficulté. Tirer ce wagon et ces corps de leur tombe sans amener une secousse et un éparpillement qui achèveraient de rendre les victimes méconnaissables.

Dès lors, on procède dans toutes les règles de la technique. Les ingénieurs dirigent les travaux de sauvetage avec les chefs de la troupe du génie. D'abord, on débarrasse le wagon de ses entraves. Le treuil dressé sur la culée enlève les charpentes énormes du viaduc. De robustes ouvriers travaillent ce fer, en arrachent les clous, en dévissent les jointures. Que de peine et d'efforts pour rompre ces poutres métalliques que le poids des locomotives a rompues comme des fétus de paille !

Enfin on adapte les chaines de fer aux roues du wagon ; les poulies grincent ; chacun croit que le moment est arrivé où ce malheureux wagon sortira de l'eau. Les infirmiers arrivent en colonne avec des cercueils et des civières. Les brancards portent encore les traces ensanglantées des autres cadavres.

Mais c'est à peine si les roues émergent de l'eau ; les pontonniers s'attellent à une corde monumentale pour entraîner le wagon dans le sens horizontal. Mais le wagon craque, il ne bouge pas. On suspend l'opération ; puis on la reprend. Et ainsi pendant cinq heures, sans qu'on ait pu aboutir ! Il est huit heures du soir ; les lampes électriques sont allumées et les travaux *se poursuivront toute la nuit. J'entends* des ingénieurs qui disent : c'est inutile ; nous ne l'aurons pas ce soir. Cependant on a enlevé beaucoup de débris.

Les cadavres dormiront donc une nuit encore dans ce bouillonnement de la rivière qui tombe en cascade sur les décombres. Pour moi, je cours au dernier train, qui doit vous apporter cette lettre.

* *

Quelques détails encore. La nuit passée, à onze heures, on a retiré des entraves où il était engagé le cadavre d'un riche étranger d'Orient, élégamment vêtu. Les cartes qu'on a trouvées sur lui ont permis d'établir son identité. C'est un M. Thomakis Demetrius, de Monastir, ville turque de la province de Salonique. Il avait une bague d'or portant l'inscription « Fanny » et sa bourse contenait 1464 francs.

On a encore repêché aujourd'hui le cadavre d'un jeune ouvrier. Tous deux ont été aussitôt photographiés.

Les funérailles de celles des victimes qui sont reconnues ont commencé. A midi, en présence des autorités, des parents, des *amis, et d'une foule immense,* on a transporté au cimetière de Mönchenstein cinq cercueils. Le cortège interminable est parti de la ferme de M. Haueter (beau bâtiment en pierre) où a été installée la morgue provisoire. Le corbillard était escorté d'un détachement de fantassins, conduit par deux officiers.

Les cinq victimes inhumées sont : Pierre Luigi, ouvrier italien établi à Mönchenstein ; Amalie Sturmfels, originaire de Morat, domiciliée à Berlin ; David Schuhmacher, commis-voyageur en vins, de Bâle ; Lina Schöni, servante à Angenstein ; Jean Holder, de Gossau (Saint-Gall).

M. le pasteur Stingelin présidait à la cérémonie. Dans son oraison funèbre, il a rappelé la parole de saint Pierre : Toute chair est comme l'herbe des champs. Il a montré, en termes émouvants, la rapidité éphémère de tout ce qui est terrestre, et le contraste entre la joie et la douleur qu'offre la journée lugubre de dimanche, alors que tant de victimes avaient rêvé un jour de plaisir.

Les cinq cercueils, portés par des militaires, ont été descendus dans une fosse commune.

C'est une erreur de croire que l'on va enterrer aussi les cadavres non reconnus. Ils seront au contraire conservés pendant trois mois, après avoir été embaumés.

Un certain nombre de familles ont réclamé les corps des victimes pour les faire inhumer dans leur paroisse natale.

Voici des données officielles sur l'effectif complet du train culbuté :

1° Deux locomotives.

2° Un wagon de bagages.

3° Un wagon de troisième classe, contenant 80 places.

4° Un wagon de Ie et IIe classe, contenant 6 places de première et 56 de seconde. Total : 62 places.

5° Un fourgon postal occupé par 3 employés.

6° Un wagon de marchandises grande vitesse.

7° Un wagon de troisième classe, de 80 places.

8° Un wagon de troisième classe, de 40 places.

Toute cette partie du train est descendue *dans la rivière.*

9° Un wagon de première et seconde classe, 40 places. Celui-ci est resté suspendu entre le viaduc et la Birse. On l'a réintégré mardi à la gare de Bâle.

Venaient ensuite :

10° Un wagon de troisième classe, *dont* le devant a été fracassé par le choc avec le wagon suspendu. Je l'ai vu sur la voie. C'est sur la plateforme de ce wagon qu'on a trouvé mort le chef de train Wenger.

11° Un wagon de première et seconde *classe.*

12° Un de troisième classe, à deux essieux.

13° Un de troisième classe encore, à quatre essieux.

Si l'on songe que les premiers wagons *étaient* extraordinairement chargés de monde, on peut mesurer de bien près toute l'étendue de la catastrophe. D'après le *National-Zeitung* de ce soir, il y a encore deux wagons de voyageurs sous l'eau; mais je ne m'explique pas bien où le second peut se trouver.

Toute la presse européenne contient des récits détaillés de ce désastre. La plupart des grands journaux ont envoyé des reporters sur place. Beaucoup d'étrangers, français et allemands, parmi les spectateurs. 10,740 dépêches ont été consignées au bureau télégraphique de Bâle dans la journée *de lundi.*

J'ai entendu raconter des détails affreux, que je me propose de réunir dans une correspondance spéciale.

Session des Chambres fédérales

L'achat des actions du Central aux Etats

Cette importante discussion a rempli deux séances du conseil des *Etats. Comme* la question est des plus importantes au point de vue des finances fribourgeoises, nous croyons utile de donner un résumé *étendu du débat.* La séance de mardi s'est ouverte par le rapport de la Commission. Celle-ci était divisée en une majorité qui proposait la ratification, et une minorité qui repoussait l'entrée en matière. M. Soldati s'était prononcé pour l'achat complet du Central. Nous avons donné ses propositions.

M. *Blumer,* rapporteur de la majorité, commence par une allusion aux circonstances terribles dans lesquelles s'ouvre ce débat au lendemain de la catastrophe de Mœnchenstein. Mais la sensibilité ne doit pas *réagir sur nos décisions.*

D'après M. Blumer, le principe de la nationalisation est acquis ; c'est par elle que la Suisse commerçante pourra soutenir la concurrence avec les voies étrangères. Les députés des cantons orientaux eussent *désiré aller* beaucoup plus loin, c'est-à-dire acheter complètement le Central ; mais, devant les inquiétudes des cantons occidentaux, qui craignent pour le Simplon, on a voulu tenir compte de ces appréhensions. Les Suisses occidentaux se trompent, s'ils croient à notre hostilité ; le Simplon se percera.

Pour ce qui est du prix des actions, il est certain qu'il est encore inférieur au rendement moyen de la ligne. C'est d'ailleurs une question secondaire.

M. *Robert,* rapporteur français, développe les mêmes idées que le rapporteur allemand.

M. *Kellersberger* s'occupe surtout de la modification de la loi sur les Compagnies de chemins de fer, qui a pour but de donner à l'Etat une voix par action.

En faisant ainsi, on ne fait autre chose que de rétablir le droit naturel et logique ; la Suisse seule, de tous les Etats, a dérogé à ce principe : égalité de droits pour tous les porteurs d'actions. Si, au moins, cette mesure arbitraire avait produit de bons *fruits ! Mais qu'avons-nous vu ? L'accaparement des actions par des financiers sans* scrupules, qui les passaient à leurs kroumirs, afin d'exercer une influence en leur faveur. On ne pourra se débarrasser de ce fâcheux système, tant qu'on ne sera pas *revenu au droit naturel.*

Avec ce qui existe, la Confédération n'aurait droit qu'à 30 voix dans la compagnie du Central. N'est-ce pas ridicule ? Rien ne nous interdit de changer le Code des obligations.

M. *Peterelli* expose les motifs de la minorité contre l'entrée en matière. Ils sont tirés en grande partie de la crainte de renforcer le pouvoir central, et puis il redoute que la nationalisation ne soit pour le pays et pour l'Etat une source de malheurs financiers. Il faudrait en tout cas que le peuple se prononçât sur la création de lignes pour ainsi dire privilégiées.

M. *Schoch* dit que la nationalisation n'est pas permise par la Constitution ; il n'est pas sûr que le peuple soit disposé en faveur *du principe. Posons*-lui carrément la question ! La Confédération n'avait point de dettes ; elle va s'imposer une charge colossale, dont on ne comprendra pas la compensation.

Si l'on veut naturaliser à tout prix, qu'on procède alors par la voie plus sûre de l'expropriation ; on ne paierait pas plus cher, quoique plusieurs le prétendent.

M. *Soldati* se sépare à la fois de la majorité et de la minorité. Il propose le rachat complet.

Sans doute, la nationalisation est le meilleur moyen de développer le commerce qui *souffre de l'état des choses actuel, mais la* chose est si importante, qu'il ne peut pas s'y lancer sans avoir étudié l'affaire sous toutes ses faces, ce qu'on n'a pas fait jusqu'ici. Pourtant le Conseil fédéral avait été invité à rapporter sur la matière, lors de l'affaire du Jura-Simplon ; il devait fournir et une étude et une loi d'ensemble ? Quelle est sa réponse ? L'achat d'un gros paquet d'actions.

Y a-t-il peut-être dans cette question un côté politique ? C'est possible, et l'on s'inquiète déjà à la pensée de cette nuée d'employés à la discrétion du pouvoir central. On ne craint pas le Conseil fédéral d'aujourd'hui, mais celui de demain. Or, pour dissiper ces craintes, on ne dit rien de for*mel, on donne comme par charité quelques* assurances platoniques. Ce qu'on est en droit de demander, ce sont des garanties.

L'orateur entre ensuite dans une foule de considérations destinées à prouver que le Conseil fédéral s'est engagé dans une mauvaise voie.

Malgré tout, les défectuosités que M. Soldati a exposées ne peuvent vaincre chez lui le principe de la nationalisation. Il est pour le rachat entier qu'il propose.

Mais il s'oppose à la modification de l'article 39 de la Constitution.

A la séance de mercredi, on a entendu M. *E. Zweifel,* qui a expliqué pourquoi le Conseil fédéral achète 50,000 actions du Central, plutôt que le tout. Il faut se servir du système de pénétration, qui n'est pas parfait, mais qui a bien réussi en Allemagne.

M. Zweifel ne saurait admettre l'expropriation ; les expériences là-dessus sont faites : c'est se livrer à la merci de gens souvent intéressés. Le paiement du Central par la rente est ingénieux et logique ; le prix à payer n'est pas disproportionné au rendement de la ligne. Et pour ce qui est de la crainte de voir la rente fédérale s'en aller à l'étranger, le danger serait-il plus grand qu'aujourd'hui, où la plupart des titres ne sont pas des nationaux ? Nous n'avons pas à être plus fiers que les autres Etats, dont la rente est éparpillée en tous pays.

M. *Von Arx* développe des considérations analogues dans un long discours, où il s'attache à démontrer que la Confédération *fait une bonne affaire financière.*

Puis M. *Welti,* chef du département des chemins de fer, prend la parole au milieu de l'attention générale. Il répond d'abord à M. Soldati. Il s'agit non de connaître la valeur des titres à la date de 1903, mais de savoir ce que devront les Compagnies à *cette époque. Rien n'oblige celles-ci à* amortir leurs dettes, et, si l'on continue ainsi, elles seront grevées dans un demi-siècle de 580 millions, juste au moment où, dans les autres pays, tous les chemins de *fer auront passé à l'Etat, n'auront plus de* dettes et nous feront une concurrence inégale par leurs tarifs abaissés. Aujourd'hui, 23 millions, presque le produit des péages, sont destinés au paiement des intérêts. Le seul remède, c'est d'acheter.

D'après M. Welti, le Conseil fédéral n'a jamais reçu de l'assemblée le mandat de soumettre un projet de loi sur l'organisation et l'exploitation des chemins de fer par l'Etat, mais il était chargé de faire un simple rapport ; et il s'est acquitté de cette *mission.*

M. Welti s'inquiète peu des moyens, pourvu qu'ils mènent au but. Or le système qu'il a appliqué est aussi le seul dont on se soit servi dans les Etats où les conditions du rachat sont autrement plus faciles que chez nous. On procède à l'amiable, non par expropriation, parce qu'on pense que la *douceur vaut mieux que la brutalité.*

Le Conseil fédéral ne s'est jamais occupé de la cote de Bourse, dont parle M. Soldati ; tous ses calculs ont pour base le rendement. Or, le rendement est de 32 fr. Personne ne peut le contester.

Le Conseil fédéral est toujours partisan du rachat intégral comme il l'est du Jura-Simplon. Mais, depuis la fusion projetée, qui donnerait à la Confédération des avantages politiques et financiers, l'achat partiel *atteint le même but que l'achat complet.* Il rend possible la fusion, tandis que le rachat complet l'empêchera.

Le mieux serait d'accepter les deux projets et de laisser au Conseil fédéral la liberté de choisir entre le rachat et la fusion suivant les *circonstances.*

M. *Leumann,* partisan de la nationalisation des chemins de fer, ne peut accepter les propositions du Conseil fédéral, parce qu'elles éloignent du but.

M. *Wirz,* qui repousse la nationalisation, *votera contre l'achat des actions,* qui y acheminent.

M. *Isler,* ayant à choisir entre l'achat partiel et l'achat complet, préfère cette dernière solution, parce qu'il préfère la nationalisation à la fusion.

M. **Bossy** prend la parole pour répondre aux reproches que l'on a fait au cours de la discussion à des députés de la Suisse occidentale, accusés de se laisser dominer par des préoccupations régionales au détriment de l'intérêt général, parce qu'ils ne *veulent pas autoriser la Confédération* à l'achat complet des actions du Central.

La députation de Fribourg ne veut pas aller au-delà des 50,000 actions dont l'acquisition est proposée par la majorité de la Commission, parce qu'il lui paraît que cette opération aurait pu être faite à des conditions moins onéreuses pour la Confédération. Sans doute il y a quelques années, les conditions eussent été plus favorables, mais alors le besoin de concentrer les forces n'apparaissait pas. Aujourd'hui il faut prendre les choses comme elles sont ! Peut-*être que les circonstances amèneront des* combinaisons plus satisfaisantes pour faciliter la fusion des Compagnies du Jura-Simplon et du Central, fusion que M. Welti signale aujourd'hui comme nécessaire, si l'on ne veut pas trop ajourner l'entreprise du Simplon, en faveur de laquelle *la Confé*dération a pris de formels engagements.

Quoi qu'il en soit, le prix de cette acquisition partielle d'actions du Central ne peut pas faire loi et influer sur les opérations qui pourront suivre cette nouvelle étape de la politique ferrugineuse des cantons. *50,000* actions du Central, en possession de la Confédération, lui suffisent pour exercer dans cette Compagnie une influence prépondérante. Si la Confédération veut avoir une plus grande influence au Jura-Simplon, *elle n'a qu'à acheter une partie des actions* ordinaires de cette Compagnie à un prix acceptable pour les actionnaires et la Confédération.

On est mal venu d'attribuer aux représentants fribourgeois des préoccupations trop particularistes dans le développement d'intérêts qui ont été aussi l'intérêt général, puisque le canton de Fribourg se chargeait à lui seul d'un chemin de fer qui lui coûtait plus de 40 millions, alors que le concours de la Confédération était nul et que l'industrie privée était impuissante.

Du reste, M. Bossy, comme tant d'au*tres,* a été navré de l'exploitation dont certaines Compagnies ont été victimes par le fait d'indignes spéculations et d'inqualifiables manœuvres financières.

L'histoire de ces années portera un jugement sévère sur l'exploitation privée et les agissements dont le résultat a été de mettre le couteau sur la gorge de ces Compagnies.

Le fédéralisme ne doit pas tirer de grands motifs de satisfaction de cet état de choses où les cantons ont très peu à dire. Le ser*vice des chemins de fer à un but plus* élevé que celui que poursuivent de simples actionnaires. L'agriculture, le commerce et l'industrie souffrent de cette infériorité dans laquelle d'autres pays nous placent sous ce rapport.

Si *nous sommes peu favorisés* par les traités de commerce, cherchons au moins à introduire des tarifs de transport plus favorables au trafic de nos marchandises et des conditions d'exploitation plus nor-

---

10 FEUILLETON DE LA *LIBERTÉ*

L'HOMME AUX CENT MILLIONS

PAR

Paul VERDUN

— Avez-vous vu M. *Bernard ?*

— Non, monsieur. Rien de nouveau depuis votre départ.

Je suis montée deux fois écouter à la porte. On n'entend aucun bruit dans l'appartement.

Le banquier se retourna vers le commissaire.

— Ah ! monsieur, dit-il d'un ton de reproche. pourquoi me *donnez-vous de l'espérance ?*

Le magistrat sonna par trois fois, frappa, et, n'obtenant pas de réponse, ordonna au serrurier de crocheter la porte. Elle était fermée à double tour. L'ouvrier éprouva quelque peine à l'ouvrir. Dès l'antichambre on ressentit l'impression que l'on entrait chez un homme intelligent, ami *du confortable, et qui* avait imprimé aux moindres choses son cachet personnel. Le commissaire l'examina d'un coup d'œil scrutateur habitué aux perquisitions. L'antichambre était une petite pièce carrée, tendue de verdures flamandes, éclairée par un ancien vitrail aux tons chauds. A toutes les portes des tentures interceptaient le son, ce qui confirmait les assertions de la concierge. A un meuble portant des patères s'accrochaient un chapeau à haute forme et un pardessus, et étaient enfilés des cannes et un parapluie. Le commissaire désigna du doigt ces objets au banquier, qui dit :

— Il n'est pas sorti.

Après avoir constaté qu'il n'y avait rien *d'extraordinaire à voir dans l'antichambre,* le magistrat ouvrit une porte à gauche, et, aussitôt, une forte odeur les saisit à la gorge, semblable à celle que répand une lampe qui s'éteint en charbonnant. Une saveur plus fade, plus répugnante, s'y trouvait mêlée. La pièce était plongée dans l'obscurité. Seule, une *mince raie de lumière filtrait à travers les* volets d'une fenêtre, nuançait d'une longue aiguillette d'une teinte plus jaune le pli arrondi *d'un rideau havane, filait sur le tapis rouge* du plancher, remontait le long du pied en bois brun d'une table et s'arrêtait sur un couteau d'ivoire, en une tache blanche, vibrante.

— Que personne n'avance ! commanda le commissaire.

Il tira une boîte d'allumettes de sa poche et ouvrit une lanterne sourde. Il en dirigea la clarté vers l'intérieur de la pièce. La première chose qui se présenta à la vue, ce fut une masse tombée sur le plancher, un corps d'homme, au pied d'une chaise, devant la table. La tête était nue et les cheveux blonds constrastaient violemment avec le rouge sombre du tapis.

Odon Wegrow saisit impétueusement le bras de Léguillon et, d'une voix étranglée par l'émotion, bégaya :

—Lui ! C'est lui ! C'est René !

Le magistrat tourna la tête et vit que la figure du banquier, de jaune qu'elle était d'habitude, devenait verte. Ses yeux, dilatés, paraissaient tout ronds. Il s'appuyait au chambranle de la porte, le corps secoué par un tremblement, et il crispait sa main sur le bras de Léguillon avec une telle force que celui-ci fut obligé de se dégager d'un geste brusque. Alors Odon se jeta en avant, vers le corps tombé en criant d'une voix rauque :

— Mon fils !

Le commissaire n'eut que le temps de le saisir à bras le corps et de le rejeter en arrière, dans l'antichambre, en s'exclamant d'un ton impératif :

— N'avancez pas !

Wegrow le regarda d'un air égaré et resta adossé au mur, encore debout, mais affaissé pourtant, tassé sur ses jambes, comme écrasé. Il répétait d'un ton très lamantable :

— Oh ! Oh !

Et il se tordait les mains d'un geste désespéré.

— Je n'eusse jamais cru, se dit Léguillon, auquel l'expérience permettait de conserver son sang-froid, qu'un homme d'argent pût ressentir une émotion aussi expansive, et surtout pour la perte du fiancé de sa belle-fille, c'est-à-dire d'un homme qui n'est pas son parent.

Nous perdons notre temps, grommela-t-il à mi-voix.

Et il ajouta tout haut en s'adressant au policier :

— Monsieur Renard, procurez-vous donc des bougies ou une lampe, enfin la plus forte lumière que vous pourrez trouver.

L'homme descendit l'escalier et revint bientôt portant une grosse lampe à pétrole armée d'un puissant réflecteur. Il la posa *sur le sommet* d'un bahut. Toute la pièce fut vivement *éclairée. Le commissaire s'approcha* du corps en faisant bien attention où il posait ses pieds. Il le touchaet dit :

— Il est froid. Ce n'est plus qu'un cadavre.

Bernard était couché sur le flanc droit, le bras de ce côté réplié sous le torse, la main ramené au cou et crispée. Les doigts étaient couverts de sang caillé et noirâtre en de certains endroits, et, en d'autres, plus rouge et comme vivant. Il avait coulé d'une plaie au cou que, sous les caillots, on devinait mince, dont on n'apercevait par derrière qu'une extrémité, et dont la majeure partie devait se prolonger vers la gorge. Pour la voir complètement il eût fallu soulever et déplacer la tête dont le visage appuyait sa joue droite sur le tapis, et que voilait une abondante chevelure de longues boucles d'or. Léguillon préféra remettre cette partie de son examen à l'arrivée du médecin qu'il avait envoyé chercher. La position du corps pouvait en effet révéler au docteur des détails importants sur la fin du décédé, suicide ou assassiné, on ne savait pas encore. Le bras gauche, retourné dans une contorsion, appuyait sur le dos sa main crispée. Les jambes s'étaient raidies dans un dernier spasme.

(A suivre.)

males. Si la Confédération veut sincèrement réaliser des améliorations économiques dans ce domaine, elle doit le faire avec le concours des cantons et la légitime représentation de leurs intérêts.

Le Message fédéral fait entrevoir dans ce sens l'organisation d'un système dont l'étude doit être poursuivie. Dans cette attente et sous ces réserves, M. Bossy déclare entrer en matière, selon le projet présenté par la majorité de la Commission.

Prennent encore la parole MM. *Scherb* et *Kellersberger*, puis l'on passe à la votation, qui a lieu par appel nominal.

Ont voté pour l'entrée en matière : MM. von Arx, *Balli*, Blumer, **Bossy**, Cornaz, Eggli, Good, Hohl, Isler, Jordan-Martin, Kellersberger, Leumann, Lienhard, Müller, Munsinger, Pictet, Raisin, Robert, Ruchet, **Schaller**, Scherb, Schubiger, *Soldati*, Stutz, Zweifel (Esaïe) et Zweifel (Pierre). (26.)

Ont voté contre l'entrée en matière : MM. *Amstad, Hautle, Herzog, Hildebrand, Keiser, Kümin, Lorétan, Lusser, Muheim, Peterelli, Reichlin*, Romedi, *Schmid-Ronca*, Schoch, *de Torrenté, Wirz*. (16).

Absent : M. Pfenninger. Le président Gœttisheim ne vote pas.

L'EXPOSITION SUISSE
des travaux d'apprentis primés
A BERNE

III

Berne, le 12 juin 1891.

Je parcourrai successivement les seize salles de l'Exposition en indiquant les principaux objets.

Serrurerie et ferronnerie d'art. — Quelques serrures pour portes de maison, d'une solide exécution ; il y a aussi des potagers dont quelques-uns démontrent déjà chez leurs fabricants une certaine habileté professionnelle. Mais ce sont les panneaux de porte qui occupent la plus grande partie de la salle. J'en remarque un venant de Fréd. Hertling, à Fribourg. Remarque aussi un fort beau lustre en fer rond forgé, venant de Bâle, et une lanterne et un coffre-fort fabriqués à Lucerne. Je n'ai pas ici à émettre des critiques, mieux vaut attendre les rapports du jury ; mais le coffre-fort est solidement et exactement exécuté, et décoré par des ornements au repoussé.

Les travaux, de même que les dessins des objets, ont bien des différences de valeur entre eux, ce qui démontre que les Commissions d'experts ne sont pas partout également sévères. Ainsi, nous avons vu un potager, le N° 19, dont la portière ne peut se fermer, et un panneau de porte dont les pièces sont loin d'être semblables au modèle.

La *chaudronnerie* est représentée par treize travaux, en général d'une bonne exécution. La chaudière à fromage de Züllig, à Wittenbach (Saint-Gall), et la marmite à vapeur N° 43, venant de Pfäffikon, en sont une preuve. Deux travaux fribourgeois : une bouillotte de Max Roggen, à Morat, accompagnée du tuyau en cuivre confectionné pendant l'examen d'atelier.

La *ferblanterie* et les travaux en zinc sont très fortement représentés. Dans la première section, je remarque une série de tuyaux de poêles venant des ateliers de Krouauer, à Winterthour, et Bächliger, à Gossau, Suter, à Bâle, et Hans, à Arlesheim ; chacun est accompagné du dessin d'atelier, grandeur d'exécution et d'essais en zinc, pour le développement des coudes. Je devrais aussi signaler une théière, une cafetière, un arrosoir à fleurs d'une exécution irréprochable. Je ne pourrais en dire autant des deux ou trois « lessiveuses » exposées, dont une entr'autres démontre la maladresse de son auteur. Une tourelle en zinc, quoique bien exécutée, est d'une faible utilité. Je n'en dirai pas autant de la pointe de toit qui a souvent son application. Ces deux derniers objets sont accompagnés de dessins très bien exécutés et en grandeur naturelle.

Les *peintres décorateurs* exposants se divisent en deux séries : les peintres en voitures, en meubles, et les peintres décorateurs. Les premiers n'ont pas une exposition fort réussie : à part une pièce, jaune porte hautement laquée, de l'apprenti de Mohr, à Lucerne, les autres pièces, quoique nombreuses, sont bien insignifiantes et souvent de mauvais goût. Ainsi, un apprenti a préparé toute une série de bois dûs uniquement à une féconde imagination, car les experts ont déclaré n'en avoir jamais vu de pareils. La pièce d'épreuve de l'apprenti fribourgeois est aussi mal jugée, non pour les bois qui sont bien, mais pour la lettre et l'ornementation, qui est d'un goût fort douteux. On s'aperçoit ici de l'absence d'un enseignement professionnel, ce qui revient à dire que l'apprenti en question n'a certainement pas suivi les cours qu'il a à sa disposition dans notre ville.

Les panneaux décoratifs de Burkhard, chez Lenz, à Lucerne, méritent des éloges ; il en est de même de l'angle de plafond de Huber, chez Lauterburg, à Berne, travail exécuté avec beaucoup de soin.

L'ébénisterie et *la menuiserie* occupent quatre salles. C'est la section qui est de beaucoup la mieux représentée ; c'est aussi, malheureusement, la seule où le canton de Fribourg ne soit pas représenté.

On ne fait plus aujourd'hui une table de nuit composée de quatre planches, une porte et une tablette en marbre. Ce genre est inconnu à l'Exposition. Par contre, nombreux sont les travaux de style, et en fait de style, on en est revenu du Louis XV, du Louis XVI et du Rococo : c'est la Renaissance qui domine dans la Suisse allemande, car elle est plus tranquille, plus sérieuse que les styles qu'on appelle « français », pourtant plus légers et plus riches.

Les plus beaux de ces travaux ont été confectionnés dans les *Lehrwerkstätten* (écoles-ateliers d'apprentissage) de la ville de Berne, et à l'école professionnelle pratique du Musée industriel de Zurich. On a dit que ces travaux sont confectionnés probablement par des ouvriers : les experts déclarent les avoir vu confectionner. Du reste, il est évidemment un certain nombre de pièces qui doivent être travaillées par des spécialistes : ainsi, les pièces tournées, les sculptures, les intarses, etc. C'est pourquoi j'aurais aimé plus de simplicité, car, à mon humble avis, une si belle Exposition ressemble plutôt à une Exposition industrielle. Dès lors, je comprends les observations de plusieurs patrons.

Le canton de Soleure est représenté par des meubles simples, plaqués ; et le canton des Grisons par des meubles, dont l'un, en bois de mélèze et en sapin, sent fort le tyrolien. Il y a néanmoins du bon travail.

La menuiserie en bâtiments a très peu d'exposants : quelques portes d'entrée d'une bonne exécution et un escalier, que nous aurions voulu ou plus grand ou plus réduit. Le berceau pour enfant et les autres travaux de tournage qui l'accompagnent, démontrent chez l'apprenti qui l'a fait de très bonnes dispositions et une singulière habileté.

La plupart des travaux exposés dans la menuiserie sont accompagnés de dessins ou de planches grandeur d'exécution, ce qui est d'une importance telle que la Commission des experts a cru devoir demander qu'on les exige à l'avenir pour toutes les professions qui le permettent.

Je parlerai demain des travaux de tapissier où le canton de Fribourg est, par contre, fort bien représenté.

ÉTRANGER

COURRIER TÉLÉGRAPHIQUE

(Dépêches du 17 juin.)

Paris. — Dans l'affaire de la mélinite, Feurrier a été condamné à deux ans, Turpin, Fasseler et Triponé à cinq ans de prison et à l'amende ; les trois premiers condamnés, en outre, à cinq ans de privation des droits civils, et Triponé à dix ans de privation des droits civils et à l'interdiction de séjour.

— La Chambre syndicale des employés des hôtels s'est réunie hier à son tour, à l'effet d'émettre un vote général contre les bureaux de placement. Les assistants, au nombre de 700, ont voté un ordre du jour invitant les pouvoirs publics à supprimer les bureaux de placement.

Vienne. — Les négociations pour le traité commercial avec la Suisse sont interrompues, les négociateurs suisses se voyant dans la nécessité de réclamer de nouvelles instructions à Berne.

Londres. — A la Chambre des communes, au cours de la discussion du budget de la marine, lord Hamilton, premier lord de l'amirauté, dit qu'il demandera d'augmenter les équipages de la flotte de 12,500 hommes.

Dublin. — La *Feuille officielle* publie une série de décrets qui abolissent la juridiction sommaire en usage en Irlande pour réprimer les faits de conspiration, violences, intimidation. Sont excepté de cette mesure le comté de Clark, cinq baronnies et Tipperary.

New-York. — Un accident de chemin de fer a eu lieu dans l'Etat de Jowa. Un train est tombé dans un fleuve, près de Rapides. Il y a eu deux tués et trente blessés, dont plusieurs mortellement.

LETTRE DE ROME
(Correspondance particulière de la *Liberté*).

Rome, le 14 juin.

Parmi les circonstances providentielles qui sont destinées à mettre en relief les enseignements de l'Encyclique sur la condition des ouvriers, je puis vous en signaler quelques-unes d'une opportunité saisissante.

Et d'abord, c'est un nouveau modèle de perfection chrétienne que le Saint-Siège se propose de signaler aux classes ouvrières par la glorification d'un jeune artisan du diocèse de Naples, le vénérable serviteur de Dieu Nunzio Sulprizio, mort en odeur de sainteté à l'âge de vingt ans, après avoir donné les plus admirables exemples de piété et de résignation, de force et de patience au milieu de très cruelles épreuves où ses vertus ont brillé du plus vif éclat. C'est l'héroïcité de ces vertus qui, après le minutieux examen fait en trois séances plénières par la S. Congrégation des Rites, va être proclamée, dimanche prochain, par décret pontifical. Ce sera comme l'exemple pratique venant compléter à souhait les enseignements si lumineux de l'Encyclique destinée à renouveler, par l'observance des divins préceptes, les conditions des classes ouvrières. Et, par une heureuse coïncidence, le décret sur l'héroïcité des vertus du vénérable Nunzio Sulprizio va être promulgué le dimanche 21 juin, au jour du IIIe centenaire de la mort de saint Louis de Gonzague dont le jeune artisan de Naples imita l'innocence angélique. En outre, ces belles fêtes pour l'anniversaire de la mort du Saint patron de la jeunesse rappellent l'admirable dévouement avec lequel il sacrifia sa vie pour assister les pauvres et les malades qu'une maladie contagieuse décimait alors à Rome. Ainsi, pendant que la mort de saint Louis montre l'héroïsme de la charité en faveur des classes déshéritées celles-ci reçoivent de puissants encouragements à la vertu par les exemples d'un autre jeune homme issu de ces mêmes classes et arrivé à la perfection chrétienne dans l'humble condition d'artisan, de même que Louis, issu d'une race noble et riche, y arriva par le renoncement aux biens caduques, par la mortification volontaire, par l'amour des pauvres jusqu'au sacrifice de sa vie.

Les informations que l'organisateur du grand pèlerinage ouvrier français, M. Léon Harmel, a transmises à Mgr della Volpe, maître de Chambre de Sa Sainteté, et les instructions qu'il en reçues en retour fixent l'arrivée à Rome des pèlerins par groupes de 600 chaque fois, aux dates suivantes : les 18, 22, 23, 24, 28 et 30 septembre et les 1er et 2 octobre. Huit autres groupes successifs partiront de la France du 5 au 16 octobre. Eu égard à la durée limitée du séjour que feront ici les divers groupes de ce grand pèlerinage, il n'y aura jamais plus de 2400 pèlerins à la fois, ce qui permettra de mieux pourvoir au logement et à l'assistance des pèlerins.

A propos d'œuvres ouvrières, je puis vous signaler la présence à Rome de M. l'abbé Sarrauste de Menthière, qui a fondé en France, avec l'approbation de NN. SS. les évêques, des instituts de patronage d'un caractère tout particulier, en faveur des orphelins, notamment des classes ouvrières. Le *Moniteur de Rome* en parle en ces termes : « La belle Œuvre de M. l'abbé Sarrauste, de Menthière, a pour objet de reconstituer la famille en faveur des pauvres orphelins. Ceux-ci sont assurés de la sorte d'un patronage spécial et constant, que l'on peut appeler vraiment une assistance familiale, à laquelle se dévoue une nouvelle Congrégation de religieuses. L'orphelin, ainsi guidé et protégé, n'a plus à craindre ce funeste abandon qui, au sortir des hospices ordinaires, devient trop souvent pour lui l'occasion des plus funestes égarements. Pendant son éducation d'abord, et ensuite dans toutes les circonstances et les difficultés de la vie, il trouve dans l'Œuvre de M. l'abbé Sarrauste le précieux appui qui doit suppléer à la famille pour les pauvres enfants qui n'en ont plus. L'opportunité de cette Œuvre n'est pas à démontrer, et l'on peut dire qu'au moment où l'Encyclique *Rerum Novarum* a dans le monde entier un si grand retentissement, il est providentiel que l'Institution foncièrement chrétienne et humanitaire de M. l'abbé Sarrauste vienne recevoir à Rome le baptême de toutes les grandes Œuvres. Ajoutons que cette reconstitution de la famille en faveur de l'orphelin s'inspire des meilleures monographies de l'illustre Le Play et des encouragements, des conseils les plus autorisés des vrais amis de l'ouvrier. » M. l'abbé Sarrauste est descendu à la Procure de Saint-Sulpice où il a donné aux séminaristes de cet établissement d'intéressantes conférences sur son Œuvre. Il a reçu aussi d'éminents prélats des Sacrées-Congrégations romaines, les plus vifs encouragements qui vont être confirmés, comme il l'espère, par la bénédiction apostolique dans une prochaine audience pontificale.

Pendant que la Providence suscite les circonstances et les Œuvres qui doivent favoriser l'application des enseignements de l'Encyclique sur la condition des ouvriers, l'utilité de ces enseignements continuent d'arracher de précieux aveux aux organes les moins suspects. C'est ainsi que la première des revues libérales d'Italie, la *Nuova Antologia*, par la plume de M. Bonghi, s'exprime ainsi : « Le Pontife n'a pas manqué à son devoir. Il a cru qu'il faisait partie de sa mission de s'adresser à la société spirituelle qu'il régit et à celle aussi qui n'a jamais reconnu l'autorité pontificale ou qui, tôt ou tard, s'est révoltée contre elle, pour lui présenter, non seulement sous forme de sentences, mais aussi de raisonnement, un système de doctrines tiré des entrailles mêmes de la religion dont il est le Chef, et tel à son avis qu'il peut ramener sur le droit chemin les sociétés civiles ballottées aujourd'hui entre des fins et des désirs diamétralement opposés. »

Il est vrai qu'en terminant son article M. Bonghi élève des doutes sur l'utilité de l'Encyclique et prétend que, pour être efficace, il faudrait que la doctrine en fût prêchée « non pas du haut d'un trône doré », mais dans les carrefours ou « sur la cime nue d'une montagne, comme l'a fait le Christ ». Rien de plus perfide assurément que de venir parler du *trône doré* du Pape, alors que l'auguste Captif du Vatican, chargé d'ans et accablé d'angoisses, s'oublie lui-même pour consacrer sa sollicitude paternelle aux plus éprouvés de ses enfants. Mais, comme la conclusion de M. Bonghi contredit ouvertement les aveux du reste de son article, il a suffi de les signaler pour qu'il s'en dégage un hommage involontaire à la vérité qui les a arrachés.

Des aveux non moins éloquents se rencontrent dans un article que le sénateur Lumpertico a fait paraître dans la *Provincia di Vicenza* et où il reconnaît en somme que l'Encyclique sur la condition des ouvriers « est tout empreinte de l'esprit de justice et de liberté ».

Ce qui n'est ni juste ni digne de la liberté que l'on proclame si souvent en paroles, c'est l'acharnement avec lequel le juif Luzzatti, ministre du Trésor, pousse ses collègues du Cabinet à achever, d'après l'inique loi Crispi, la spoliation des Œuvres pies et des Confréries, de celles-là même dont les biens sont destinés au service du culte dans les églises paroissiales, comme à Sainte-Lucie *del Gonfalone*, où il a fallu suspendre la plupart des cérémonies religieuses, et à Saint-Roch, qui, malgré sa juridiction étendue à trente mille âmes, par suite de l'agrandissement des nouveaux quartiers du Tibre, en est réduite à ne pouvoir plus fonctionner comme il convient à une église paroissiale. On dit bien que le ministre des cultes, M. Ferraris, désapprouve cette manière d'agir, et menace même de donner sa démission. Mais, jusqu'ici, c'est le juif Luzzatti qui l'emporte.

On voit de même se manifester une recrudescence de haine sectaire dans une partie de la presse libérale d'Italie à l'endroit des Corporations religieuses qu'on n'est pas content d'avoir spoliées de leurs biens, d'avoir frustrées de toute personnalité juridique, mais qu'on voudrait aussi pourchasser et honnir jusque dans leurs derniers vestiges et dans ces assemblements qu'elles peuvent encore former en vertu du droit commun de réunion. C'est ce qu'a osé demander naguère à la Chambre le député Caldesi, et naturellement il a été secondé aussitôt par les pires organes radicaux, tels que la *Tribuna*, dont l'acharnement juif et sectaire a été tellement violent qu'un journal libéral, le *Popolo Romano*, en a été lui-même indigné. Heureusement aussi, à la Chambre, les réclamations du député Caldesi n'ont pas trouvé d'écho, grâce au ministre Nicotera qui, cette fois, a eu le bon sens d'invoquer, en faveur des communautés religieuses « non reconnues », le droit commun d'association. Mais, l'acharnement déployé par les adversaires démontre comment ils entendent la liberté et la justice pour tous ceux qui ne nourrissent pas les misérables passions dont ils sont animés.

V.

FRIBOURG

Trains supplémentaires. — A l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires du Jura-Simplon, qui aura lieu à Berne, demain 19, la Compagnie organise deux trains supplémentaires, partant l'un de Genève et l'autre de Lausanne. Ils partiront de la gare de Fribourg à 10 h. 42 et à 11 h. 17.

Ces trains repartiront de Berne à 5 h. 50 et à 7 h. 35, et arriveront à Fribourg à 6 h. 52 et à 8 h. 43.

Les actionnaires sont invités à utiliser ces trains supplémentaires, de préférence aux trains ordinaires, qui ne peuvent pas être surchargés.

Exposition des travaux d'apprentis. — Ce matin, sont partis de Fribourg, par le train de 10 h., 25 apprentis, ainsi que l'école des tailleurs de pierre, se rendant à Berne pour visiter l'Exposition des travaux d'apprentis. Le Comité de la Société des Métiers et Arts industriels leur paie le voyage.

Supplément. — A ce numéro est joint en supplément l'Encyclique *De conditione Opificum*. Nous lui avons donné le format de brochure, pour en faciliter la conservation.

Romont, 16 juin 1891.

Monsieur le Rédacteur,

Il y a quelque temps, sept jeunes gens s'en retournaient en vélocipède de Fribourg à Romont, par la route de Prez-Châtonnaye, lorsque entre Corserey et Torny-le-Grand, le chef de file s'aperçut à temps que des obstacles barraient la route. L'alarme est donnée ; on fait halte et on reconnaît avec frayeur dans l'obscurité qui commençait, que les obstacles en question étaient au nombre de quatre, distancés de 50 en 50 mètres. C'étaient d'énormes bûches de sapin et deux tuteurs arrachés aux arbres qui bordent la route. Ils avaient été évidemment placés dans une intention malveillante, car le lendemain de bon matin tout était soigneusement enlevé et remis en place.

Je vous laisse juger si les dangers courus de nuit par ces jeunes gens ont été graves, soit pour leurs personnes, soit pour leurs machines.

Les auteurs de ces actes inqualifiables, quelques gredins des environs, sont encore inconnus, et il y a une prime de 20 francs pour quiconque les fera découvrir à la préfecture de la Glâne. *Un vélocipédiste.*

Concert. — Nous apprenons que la section de musique du Cercle de la Concorde donnera, dimanche après-midi, un concert dans les jardins de Tivoli.

Le programme que nous publierons ultérieurement promet aux amateurs de bonne musique quelques instants agréables ; car on sait que cette fanfare est sous l'habile direction de M. Bachellerie. Mais il y a plus qu'une simple récréation : le Cercle de la Concorde, sous la présidence de M. Bonnabry, a fait jadis beaucoup pour la préservation morale et sociale de nos jeunes gens ; il continue aujourd'hui, grâce au dévouement de M. Antoine Vonderweid, son président actuel, son œuvre si digne de notre intérêt.

Les membres du Cercle de la Concorde sont, pour la plupart, de jeunes ouvriers ou des commerçants, maintes fois déjà ils nous ont prouvé qu'ils savaient travailler, ils nous le prouveront encore dimanche, et tous, en allant applaudir à leurs efforts, nous tiendrons à cœur d'encourager la *Concordia* dans la tâche, souvent difficile et ardue, qu'elle a entreprise.

DERNIÈRES DÉPÊCHES

lité des chemins de fer ce qui rend illusoire l'achat des action par la Confédération.

Bâle, 18 juin.

Pendant la nuit dernière, aucune victime n'a été retirée de la Birse.

28 cercueils attendent sur les berges les cadavres qui pourraient être retrouvés.

Bellinzone, 18 juin.

L'audition des témoins continue.

M. Paolo Solari, officier payeur à Lugano, dit avoir reçu plusieurs fois de l'argent du caissier par l'intermédiaire de la Banque cantonale. Il a toujours porté cela au compte de la Caisse cantonale.

En janvier 1890, M. Chicherio lui avait proposé de lui ouvrir un compte courant ; mais il n'a pas accepté.

M. Chicherio Fulgenzio, directeur de la maison pénitentiaire, dépose sur les circonstances de l'arrivée de Scazziga et sur la découverte sur lui de 37,000 fr. en argent et, plus tard, de 750 fr. dans un porte-cigares.

M. Sartori, Joseph, gardien de la maison pénitentiaire, dépose sur les mêmes incidents.

Le public est peu nombreux.

DERNIERES NOUVELLES

Nouvelle religieuse. — Le R. P. Franz Pfanner, Abbé de la Trappe de Natal (Afrique), missionnaire, venu en Europe pour prendre part aux fêtes du centenaire de saint Bernard à Dijon, se trouvera dimanche à Fribourg, et prononcera une allocution dans l'église Notre-Dame à la messe de 8 ½ heures.

Son œuvre en Afrique est très importante. Il a créé un couvent, des écoles, des centres de colonisation. Il avait déjà établi un couvent prospère de son Ordre en Bosnie.

M. SOUSSENS, *rédacteur*.

Observatoire météorologique de Fribourg

Les observations sont recueillies chaque jour à 7 h. du matin, 1 et 7 h. du soir.

BAROMÈTRE

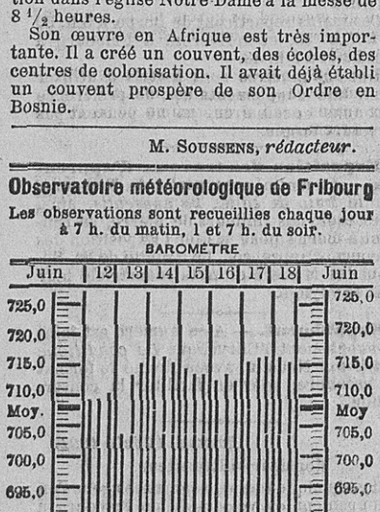

THERMOMÈTRE *(Centigrade)*

Juin	12	13	14	15	16	17	18	Juin
7h. matin	12	8	5	7	9	13	12	7 h. matin
1 h. soir	13	13	16	15	20	18	19	1 h. soir
7 h. soir	12	10	13	13	17	17		7 h. soir
Minimum	12	8	5	7	9	13		Minimum
Maximum	13	13	16	15	20	18		Maximum

En vente à l'Imprimerie catholique :

Apologie scientifique de la foi chrétienne, par le chanoine DUILHÉ, de Saint-Projet, troisième édition, mise au niveau des derniers progrès de la science ; honorée d'un bref de Sa Sainteté Léon XIII. Un fort volume, in-18, prix : **4** fr.

La vie de la Sainte-Vierge, par le R. P. MOLA, de l'Oratoire, traduite de l'italien par l'abbé LE MONNIER. Un vol. grand in-8° jésus de 320 pages, illustré de nombreuses gravures. Prix : broché, **3** fr. couverture parchemin, **3** fr. **60** ; relié amateur, **10** fr. **25.**

Vicissitudes politiques du pouvoir temporel des Papes de 1790 à nos jours, par Charles VAN DUERM, S. J. Un vol. in-8° de 456 pages. Prix : **4** fr.

Mises publiques

Le juge liquidateur des biens de *Jean-Joseph Gobet,* ffeu Nicolas, fermier à *Pont-la-Ville,* fera vendre par voie de mises publiques le **lundi 22 juin** courant, dès 10 heures du matin, au domicile du discutant *Sur Momont* à **Pont-la-Ville :** 4 vaches, 6 génisses, 2 chevaux, 1 jument, 2 veaux, 2 chèvres, tout le chédail et le mobilier lui appartenant, plus les fleuries de l'année courante des domaines de Momont, La-Dolà, Praz-d'Avaud, des biernes dites « Sapin » et « Fonténi » d'une contenance d'environ 40 poses.

Bulle, le 16 juin 1891. (837/486)

Le greffier : L' ROBADEY.

CHAMBRES A LOUER

A louer pour le 25 juillet prochain, à la *rue de la Préfecture,* 2 chambres, dont un beau salon, meublées si on le désire. Ces locaux conviendraient surtout à un professeur ou à tout autre personne tranquille.

S'adresser au *Bureau des annonces* de l'**Imprimerie catholique,** à **Fribourg.** (835)

BUREAU DE PLACEMENTS

de la Société fribourgeoise des métiers et arts industriels

On demande :

71. Un ouvrier et un apprenti-charcutiers.
75. Un apprenti-tailleur.
76. Un apprenti-tonnelier.
77. Un apprenti-maréchal pour la Suisse allemande.
78. Un apprenti-serrurier.
79. Un bon ouvrier-meunier sachant moudre au cylindre ; entrée de suite. Bonnes références sont exigées.
80. Un ouvrier-meunier sachant moudre à façon et rhabiller les meules. Bonnes références sont exigées.
81. Un apprenti-maréchal.
82. Un apprenti, connaissant les deux langues, pour un bureau de camionneur-expéditionnaire.
83. Un apprenti-imprimeur.

Le chef du Bureau de placements :

(283/582) **M. Bise.**

FILATURE DE NEIRIVUE

Fabrique de draps et milaines

TEINTURERIE ET APPRÉTAGE

Je soussigné porte à la connaissance du public la réouverture de la filature. Dès ce jour je reçois les laines pour filature et fabrication à façon. (808/471)

Travail prompt et soigné.

Se recommande,

G. JULES GREMAUD.

Dépôt à Bulle

chez veuve GREMAUD-ODY

Domaine à louer

A louer, pour le 22 février 1892 et à long terme, un domaine de 70 poses. S'adresser au **notaire Chatton,** à **Romont.** (810/472)

A VENDRE

une **Bicyclette anglaise,** frottement à billes partout. *Prix :* **230 fr.**

S'adresser au *Bureau des annonces* de l'**Imprim. cathol., Fribourg.** (829)

VIENT DE PARAITRE

SAINT BERNARD

RÉSUMÉ DE SA VIE

D'APRÈS SES DERNIERS BIOGRAPHES

PAR

M. Maurice LAMBERT

AVEC LE PORTRAIT DE SAINT BERNARD

Prix : 1 FRANC

Au profit de l'Œuvre du Centenaire de saint Bernard

En vente à l'Imprimerie catholique

Hôtel-de-Ville de la Tour-de-Trême

TENU PAR EUGÈNE RICHOZ

Pension à un prix très modéré. Table bonne et abondante

La-Tour est un charmant séjour d'été réunissant les avantages de la montagne à ceux de la proximité d'une petite ville. Magnifiques buts de promenade ; grands bois de sapins (env. 800 poses) ; excursions alpestres faciles. (836)

Le tenancier se recommande **aux pèlerins de Notre-Dame des Marches.**

LOTERIE

pour l'achèvement de la cathédrale de Berne

AUTORISÉE PAR ARRÊTÉ DU HAUT GOUVERNEMENT DU CANTON DE BERNE

du 29 octobre 1890

On peut se procurer dès aujourd'hui des billets de la IIIme et dernière série, chez les établissements connus. — Le plan de tirage est le même que celui de la IIme série.

(834) **Le Syndicat bernois des Banques.**

TRAVAUX DE BATIMENTS

Couverture en asphalte ligneux (Holzcement)

garanti pendant plusieurs années. Prix modérés. (731)

J. Daguet-Pauly, ferblantier,

Place du Tilleul, FRIBOURG.

LA STÉNOGRAPHIE DUPLOYÉ

connue dans toutes les parties du monde quoique d'invention relativement récente, est considérée comme préférable à tout autre système. Seule elle a obtenu les plus hautes récompenses en France, en Autriche, en Allemagne et dans toutes les expositions où elle a figuré en face de méthodes jusque là réputées les meilleures. Cette écriture si simple et si lisible peut être apprise en quelques heures. Sa connaissance, obligatoire pour obtenir le diplôme de comptable délivré par la *Société Française de Comptabilité,* a déjà rendu de nombreux et importants services dans le commerce, dans l'enseignement primaire, aux étudiants, gens de lettres, hommes d'affaires, etc. Adaptée à plusieurs langues, elle est enseignée en France, en Algérie, en Angleterre, en Allemagne, en Turquie, en Amérique, etc., dans un grand nombre d'écoles pour les deux sexes, quoiqu'elle n'y soit pas encore obligatoire. Plusieurs personnes lui doivent les magnifiques positions qu'elles occupent dans les assemblées nationales, départementales ou provinciales, auprès des tribunaux, dans de grandes administrations, etc. Des milliers d'hommes et de dames l'utilisent journellement comme écriture ordinaire et s'en félicitent.

Une bonne écriture phonétique facile et rapide étant utile à tout le monde, plusieurs chaires ont été créées, l'année dernière, et de nouveaux cours organisés pour l'enseignement de la sténographie dont nous donnons ci-dessous l'alphabet. — L'école Duployé possède plus de 200 ouvrages et un certain nombre de journaux imprimés en sténographie. Parmi ces derniers, nous citerons le *Journal des Sténographes,* la *Renaissance* et le *Progrès,* r. Bonaparte, 62, Paris ; le *Téléphone,* r. Bellechasse, 10, Paris ; la *Gazette Sténographique,* directeur : M. Antonin Roy, à St-Séverin (Charente) ; *L'Eclair* et *L'Ecole des Sténographes,* r. Mazarin, 96, à Bordeaux ; *Le Signal,* directeur : M. Mogeon, à Ouchy (Vaud). — Journaux sténographiques pour écoles : *La Lumière,* directeur : M. E. Duployé, à Sinceny (Aisne) ; *Le Téléphone des écoliers,* r. Bellechasse, 10, Paris ; la *Gazette Scolaire* à Doudeville (Seine-Inférieure). — Demander n° spécimen de chaque journal et catalogue de la bibliothèque sténographique. — Méthode et autres ouvrages : au siège de l'Institut Sténographique, r. Bonaparte, 62, Paris ; chez l'inventeur, M. E. Duployé, à Sinceny (Aisne) ; et à la librairie Sanard, r. St-Jacques, 174, Paris. — Méthode pour apprendre sans maître la Sténographie-Duployé : 3 fr. ; abrégé : 1 fr. 50 c. ; adaptions : à l'allemand : 1 fr. à l'italien : 50 cent. — Les timbres suisses sont acceptés comme paiement des montants au-dessous de 5 fr. — Les lettres insuffisamment affranchies ne sont pas reçues. — Envoyer timbre de 25 c. pour réponse et donner son adresse très complète et très lisible.

ALPHABET DUPLOYÉ

VOYELLES

A O Ou E É I Eu U An On In Un

CONSONNES

Pe Be Te De Fe Ve Ke Gue Le Re Me Ne Gne Je Che Se Ze

RÈGLE GÉNÉRALE : Écrire les SONS et non pas les LETTRES.
RÈGLE des CONSONNES : Seules *L* et *R* s'écrivent en remontant.
RÈGLE des VOYELLES : Les tourner de manière à éviter les angles.
Nota. — Les points et accents ajoutés à certains signes s'omettent habituellement.

EXTRAIT DU CATALOGUE DES LIVRES DE PIÉTÉ

en vente à

L'IMPRIMERIE CATHOLIQUE

Paroissien romain *très complet,* in-18, 1043 pages, contenant les Offices de tous les dimanches et de toutes les êtes de l'année qui peuvent se célébrer le dimanche, les *Epîtres* et *Evangiles* en latin et en français, plusieurs Offices concédés par le Souverain-Pontife, etc. Reliure anglaise, basane, tranche marbrée, **2 fr. 50,** tranche dorée, **3 fr.** Reliure chagrin, tranche dorée, **4 fr., 4 fr. 50** ; reliure chagrin, 1er choix, **6 fr., 6 fr. 50.**

Paroissien romain, 784 pages, in-32 raisin, contenant les offices de tous les dimanches et des principales fêtes de l'année, en latin et en français ; **1 fr. 30, 1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 50.**

Paroissien romain, 812 pages, in-32 raisin, **1 fr. 50, 1 fr. 80, 2 fr. 50.**

Petit paroissien romain, in-32 carré, 316 pages, **60 cent 80 cent., 1 fr. 20.**

Paroissiens divers, *édition de luxe,* depuis **5 fr.** à **25 fr.**